

COLLECTIF D'ÉCHANGES ET DE SENSIBILISATION : LES MESURES DE PROTECTIONS JURIDIQUES POUR LES AIDANTS FAMILIAUX ET PROFESSIONNELS CONCERNES

POURQUOI ?

1. Pouvoir, par la connaissance de l'existant, répondre au mieux aux besoins des personnes.
2. Transmettre des informations pour enclencher et soutenir les démarches.
3. Partager les expériences et mutualiser les différents parcours et de mise en place de mesures.
4. Expérimenter de nouvelles modalités d'apprentissage, de transmission en visioconférence ZOOM face à la situation sanitaire et aux contraintes qui s'imposent à tous.

VENDREDI 16 AVRIL DE 9H A 12H30 : TABLE RONDE

Qu'est-ce qu'une mesure de protection : pourquoi et comment la demande-t-on ?
Que représente l'Instance : les différentes mesures de protection et l'instruction ?
Quelles conséquences : pour la personne, sa famille - désignée ou non ?
Quelle place et impact du certificat médical dans la procédure ?

Avec :



Nelly Denis-Rémis, *responsable du service des mandataires du CCAS de Toulouse (31)*



Céline Hilaire, *mandataire judiciaire indépendante (31 et 81)*



Emilie Cantegreil, *mandataire judiciaire et intervenante ISTF UDAF (31)*



Jean-Marc Vidal, *Médecin agréé (31)*

VENDREDI 7 MAI DE 9H A 12H30 : PARTAGE D'EXPERIENCES

Nous vous proposons cette session sous la forme de groupes d'échanges avec un nombre restreint de participants. Nous pourrions ainsi valoriser et profiter du vécu de familles et de professionnels autour de témoignages de parcours.



INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

L'organisation et l'animation de ces collectifs seront assurées par l'ERHR Midi-Pyrénées.



Ils se dérouleront en visioconférences - nous pouvons vous accompagner si besoin.



Ils se doivent d'être accessibles, faites-nous part de vos éventuels besoins (interprétariat LSF...).



Inscriptions « à la carte » : il est possible de s'inscrire sur les 2 sessions ou sur une seule.

Contactez Argana Bessiere, coordinatrice médico-sociale : midipyrenees@erhr.fr / 06 16 36 10 83

INSCRIPTIONS GRATUITES MAIS OBLIGATOIRES. NOMBRES DE PLACES LIMITEES.